Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le **07/12/2023**



ID: 066-200049211-20231207-D2023293-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

00 00 00 00 00 00 00

DEPARTEMENT DES **PYRENEES-ORIENTALES**

00 00 00 00 00 00 00

COMMUNAUTE DE **COMMUNES** CONFLENT CANIGO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGO

00 00 00 00 00 00 00

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille VINGT TROIS et le TRENTE NOVEMBRE,

le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes

Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans

le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de

Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 48

Ont participé au vote : 57

Contre: 0 Abstention: 0

Date de la convocation: 23-11-2023

Objet:

Passage à la nomenclature

comptable M57

N° d'Ordre : 293-23

Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président. ASSISTAIENT A LA SEANCE: Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Johanna MESSAGER, Daniel ASPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Thierry BEGUE, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.

ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT:

Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Roger PAILLES était représenté par Jean-François PLANAS, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Françoise ELLIOTT était représentée par Philippe GILARDI.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION:

Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES. Patrick MARCEL a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Claude ESCAPE a donné procuration à Olivier GRAVAS, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Henri GUITART, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Jean SERVAT a donné procuration à Christian TRIADO,

ABSENTS EXCUSES:

Sébastien NENS, Yaël DELVIGNE, Jean-Luc BLAISE, André ARGILES, Géraldine BOUVIER, Etienne TURRA, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, David MONTAGNE, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.

Secrétaire de Séance : Elisabeth PREVOT

Le Président,

Vu l'article 106, III de la loi n° 2015-991,

Vu les articles L 5217-10-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 7 juillet 2023,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 relatif à l'adoption de la nomenclature M57,

Considérant que la Communauté de communes adoptera la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024, compte tenu de la généralisation souhaitée de ce référentiel à cette date ;

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le **07/12/2023**



ID: 066-200049211-20231207-D2023293-DE

Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Communauté de communes appliquant actuellement le référentiel M14, soit le budget principal et les budgets annexes des Déchets, de la Restauration scolaire et de la ZAE de Vinça.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets M14 de la commune soit le budget principal et les budgets annexes des Déchets, de la Restauration scolaire et de la ZAE de Vinça et d'appliquer la nomenclature M 57 à compter du 1^{ex} janvier 2024.

DECIDE D'UTILISER la nomenclature développée avec présentation croisée fonctionnelle.

PRECISE qu'un règlement budgétaire et financier sera approuvé par le conseil avant le vote du budget primitif appliquant la nomenclature M57.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 6 décembre 2023.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.